

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 36 (1907)

Heft: 19

Rubrik: Échos de la presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉCHOS DE LA PRESSE

A propos de « la discipline à l'école » M. Izenic, inspecteur d'académie, écrit dans le *Bulletin départemental de Loire inférieure* :

« L'organisation matérielle, la préparation sérieuse de la classe, un bon emploi du temps, un classement judicieux des élèves, joints à l'autorité du maître, fondée sur son caractère, son savoir, la clarté et la méthode de son enseignement, contribuent à établir et à maintenir la discipline. Il convient aussi de recourir toujours au puissant levier de l'émulation en y apportant la mesure et les précautions nécessaires. Il importe d'user sobrement des punitions, de les proportionner aux fautes et de ne jamais avoir recours aux pénalités non prévues par le règlement et dont l'emploi peut causer aux maîtres de graves ennuis. »

*
* * *

On lit dans le *Bulletin des Basses-Pyrénées* :

Seule, la préparation consciencieuse de la classe assure la discipline. L'intérêt et la vie des leçons rend facile l'attention des enfants ; le changement opportun des procédés et des exercices déjoue les tentations de ceux qui sont disposés à la dissipation ; l'humeur égale du maître, la confiance qu'il a dans ses forces, le sérieux, parfois enjoué, de tout son travail se communiquent à ses élèves. Non qu'ils cessent d'être vifs et actifs, mais leur vivacité et leur activité sont réglées, se dépensent en harmonie avec les exercices, ne gênent point le maître. Ne voit-on pas aussi que, par la classe bien faite, le maître gagne en autorité, et que, par l'autorité, la discipline gagne en simplicité ? Ne voit-on pas enfin qu'en travaillant pour l'enfant le maître lui donne l'impression qu'il respecte sa petite personnalité et que l'enfant s'élève plus facilement au respect qu'à son tour il doit au maître et à l'affection par laquelle il reconnaît ses soins : affection et respect qui sont une force encore pour la discipline ! On peut dire, pour toutes ces raisons, que, dans l'école où la classe est bien préparée, la question de discipline ne se pose pas.

*
* * *

De la revue : *Feuilles d'hygiène et de médecine populaire* :

« Le rôle du médecin de famille, si tant est qu'il existe encore et soit écouté, est de démêler dans chaque enfant ce qui vraiment appartient à cet âge et se modifiera par la suite, et ce qui est déjà

l'indice d'une mentalité insuffisante. Sur ce point particulier, l'inspection scolaire devrait se montrer très exigeante ; la gratuité et l'obligation de l'instruction dont nous sommes très fiers, ne sont rien s'il ne s'y ajoute la nécessité reconnue de l'éducation. La jeunesse moderne n'est certainement pas meilleure que celle qui l'a précédée ; ce n'est pas le culte fanatique des sports qui la préservera des heures difficiles. Dans bien des pays, la criminalité jeune fait des progrès effrayants. Et si l'on fouille le passé de bon nombre de ces jeunes délinquants, on ne peut qu'être frappé de constater les causes multiples des tares morales qu'ils présentent. La peine conditionnelle, appliquée si souvent aujourd'hui, bien que partant d'une idée généreuse, n'a qu'une influence déplorable sur ces jeunes gens. Soustraits aux mauvais exemples de leur milieu, obligés de travailler dans de saines conditions, surveillés constamment, ils pourraient se régénérer, et la libération conditionnelle serait la juste récompense de leurs efforts. »



Mutualité scolaire à Estavayer-le-Lac.

Le Comité de direction de la Mutualité scolaire d'Estavayer-le-Lac, présidé par M. l'inspecteur F. Barbey, a publié son rapport sur la marche de l'Œuvre, durant l'année scolaire 1906-1907. Nous en reproduisons les passages essentiels. Ils montreront que la Mutualité de la cité staviacoise se trouve dans une réjouissante situation.

« L'activité générale de la Mutualité scolaire d'Estavayer, pendant l'année qui vient de s'écouler, a été réjouissante. Il y a un an, nous regardions avec un peu d'inquiétude dans l'avenir. La « Jeunesse prévoyante » continuerait-elle à trouver à Estavayer un accueil favorable ? Aujourd'hui nous notons avec plaisir le ferme appui et les précieux encouragements que nous avons rencontrés auprès des autorités locales et de la majeure partie de la population staviacoise.

Nous devons faire remarquer cependant que quelques parents ne comprennent pas suffisamment les avantages moraux et financiers de la Mutualité scolaire.

Un des buts essentiels de notre œuvre est de combattre chez nos enfants l'esprit d'égoïsme et de développer dans leurs cœurs les sentiments de la charité chrétienne. Les parents seront les premiers à ressentir les heureux effets d'une telle éducation ! Le grand nombre d'indemnités versées pour cause de maladie prouve éloquemment les avantages matériels de notre Société.

Nous avons donc le ferme espoir que, pendant l'année scolaire qui vient de s'ouvrir, le nombre des mutualistes, actuellement de 63, s'accroîtra, et, qu'ainsi, par son activité, la « Jeunesse prévoyante d'Estavayer » figurera honorablement à côté de ses sœurs de la Suisse ro-